

Commune de Pierrefonds Conseil Municipal du 15 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le 15 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de PIERREFONDS, dûment convoqué le 8 octobre 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Michèle BOURBIER, maire.

Présents : Madame Michèle BOURBIER, Monsieur Bernard ROBERT, Monsieur Michel LEBLANC, Madame Florence DEMOUY, Madame Jacqueline HEURTAULT, Monsieur Laurent LAMAND, Madame Françoise SMESSAERT, Madame Françoise SANTUNE, Monsieur Guy FRIEDRICH, Monsieur Yves GAUTHIER, Madame Isabelle SIGAUD, Monsieur Damien BARATTE, Madame Aurélie LAMBRE, Monsieur Ronan TANGUY.

Pouvoirs :

- Madame Marie-Alice DEBUISSE à Madame Michèle BOURBIER
- Monsieur Antonio MENDES à Madame Florence DEMOUY

Absents excusés :

- Madame Dolorès HUDO
- Monsieur Jean-Marc GOSSOT
- Madame Emmanuelle DANAN

Secrétaire : Monsieur LEBLANC

Madame le maire rappelle que chacun a été destinataire du compte rendu de la séance du 15 septembre 2015 et demande s'il y a des observations. Il n'y en a aucune. Elle fait tourner le registre pour signatures.

Madame BOURBIER demande ensuite aux membres du conseil municipal s'ils souhaitent conserver le mode de vote à main levée et nominatif.

Vote : Pour à l'unanimité.

Madame le maire donne lecture de l'ordre du jour et rappelle aux membres du conseil qu'ils ont été destinataires d'un additif portant sur la création d'emplois pour besoins saisonniers dans le cadre de l'accueil de loisirs. En effet, cette question importante a été omise sur l'ordre du jour et c'est la raison pour laquelle, elle a fait l'objet d'un additif.

Madame le maire demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord pour procéder à l'examen de cette question à l'occasion de cette séance du conseil municipal.

Vote : Pour à l'unanimité

Cette question sera l'objet du point n°9.

ORDRE DU JOUR

1. Renouvellement des branchements, renforcement et extension du réseau d'eau potable - rue Chauret

- Autorisation à donner à Madame le maire pour l'attribution et la signature du marché de travaux en procédure adaptée

2. Etude préalable au programme de maîtrise des ruissellements et de coulées de boues à l'échelle des sous-bassins versants de Pierrefonds

- Autorisation à donner à Madame le maire pour l'attribution et la signature du marché en procédure adaptée
- Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental

3. Accord à donner pour la programmation et la réalisation par le SE60 de travaux sur les installations d'éclairage public de la commune

4. Raccordement au réseau d'assainissement collectif – Bois d'Haucourt

- Reversement aux particuliers de la subvention de l'Agence de l'Eau

5. Construction de logements Rue de l'Armistice à Pierrefonds

- Accord de principe à donner sur les futures rétrocessions de voiries et espaces publics

6. Contentieux JOUBERT

- Autorisation d'ester en justice - Désignation de l'avocat

7. Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable

8. Attribution de cartes cadeaux à l'occasion de noël

9. Accueil de Loisirs - création d'emplois pour besoins saisonniers

- Vacances de la Toussaint 2015
-

1. Renouvellement des branchements, renforcement et extension du réseau d'eau potable - rue Chauret

- Autorisation à donner à Madame le maire pour l'attribution et la signature du marché de travaux en procédure adaptée

Madame le maire rappelle aux membres du conseil que par délibération en date du 5 mai 2015, le conseil municipal a autorisé l'engagement de la procédure de consultation relative au renouvellement des branchements d'eau potable avec renforcement et extension du réseau Rue Chauret. Il avait par ailleurs été précisé à cette occasion que l'attribution du marché donnerait lieu à une nouvelle délibération.

Pour mémoire, les travaux consistent :

- au remplacement de 26 branchements,
- au remplacement de la canalisation associée actuellement en PVC 78/90 par une canalisation en fonte de diamètre 100,
- à l'extension de cette canalisation jusqu'à la Rue de Fontenoy pour le bouclage du réseau.

Madame le maire indique aux membres présents que la réalisation des travaux cités ci-dessus a fait l'objet d'une procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Considérant les offres reçues et le rapport d'analyse des offres établi par l'assistant conseil, Madame le maire propose de passer un marché avec l'entreprise TPA pour un montant de 132 980 € HT.

Monsieur TANGUY demande combien d'offres ont été reçues. Madame BOURBIER lui répond que 6 offres ont été reçues.

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour :

- Attribuer le marché relatif au renouvellement des branchements, renforcement et extension du réseau d'eau potable - rue Chauret à l'entreprise TPA,
- Prendre note du montant de l'offre de l'entreprise TPA soit 132 980 € HT,
- L'autoriser à signer le marché et l'ensemble des documents afférents à ces travaux, et à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vote : Pour à l'unanimité

2. Etude préalable au programme de maîtrise des ruissellements et de coulées de boues à l'échelle des sous-bassins versants de Pierrefonds

- **Autorisation à donner à Madame le maire pour l'attribution et la signature du marché en procédure adaptée**
- **Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental**

Suite aux derniers épisodes pluvieux intenses (15 mai 2009, 25 décembre 1999, 11 mai 1993), la commune de Pierrefonds a sollicité, en octobre 2014, le Syndicat Mixte Oise-Aronde afin d'établir un pré-diagnostic des principaux dysfonctionnements liés aux phénomènes de coulées de boues et de ruissellements.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte Oise-Aronde a effectué une visite de terrain le 09 octobre 2014 en présence de Madame BOURBIER. Les différents partenaires techniques et financiers (CG60, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Régional de Picardie, DDT60) ont été informés des objectifs et enjeux de la démarche.

Pour rappel, depuis de nombreuses années la commune de Pierrefonds est confrontée à des problèmes récurrents de ruissellements et de coulées de boues. Au niveau de la chronologie des événements en période de précipitations, les écoulements proviennent des surfaces agricoles et forestières situées en amont et se concentrent au niveau des chemins, habitations et routes (RD85, RD973, RD335). De plus, la concentration des eaux boueuses est amplifiée par la montée en charge et le débordement du réseau d'assainissement pluvial, des fossés et du ru de Berne.

Dans ce cadre et sur la base des documents existants, il est donc nécessaire de réaliser une étude qui aura pour objectif :

- d'identifier les phénomènes de ruissellements et de coulées de boues
- d'analyser les dysfonctionnements hydrauliques et d'expliquer les causes
- de proposer des solutions techniques opérationnelles s'adressant à la commune de Pierrefonds et aux agriculteurs concernés.

Madame le maire indique aux membres du conseil municipal que l'étude préalable au programme de maîtrise des ruissellements et de coulées de boues à l'échelle des sous-bassins versants de Pierrefonds a fait l'objet d'une procédure adaptée.

La mission comprend les éléments suivants :

- **1 tranche ferme (TF) :**
 - état des lieux et définition de la zone de collecte
 - analyse des dysfonctionnements hydrauliques
 - étude hydraulique et propositions d'actions
- **3 tranches conditionnelles (TC) :**
 - TC1 : Modélisation hydraulique complémentaire
 - TC.2 : Élaboration du scénario d'aménagement au stade projet
 - TC.3 : Dossier loi sur l'eau : élaboration et suivi

Au niveau financier, l'opération est éligible aux aides du Conseil Départemental de l'Oise à hauteur du taux communal bonifié soit 39 %.

Considérant les offres reçues et le rapport d'analyse des offres, Madame le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise ALISE ENVIRONNEMENT pour un montant total de 16 375 € HT se décomposant comme suit :

- Tranche ferme : 9175 € HT
- Tranche conditionnelle 1 : 1200 € HT
- Tranche conditionnelle 2 : 2800 € HT
- Tranche conditionnelle 3 : 3200 € HT

Il est précisé qu'il appartient au pouvoir adjudicateur d'affermir ou non les tranches conditionnelles en vertu de l'article 72 du code des marchés publics.

Considérant la nécessité de traiter les ruissellements et les coulées de boues,

Considérant dès lors qu'il apparaît utile de réaliser une étude préalable au programme de maîtrise des ruissellements et de coulées de boues à l'échelle des sous bassins versants de Pierrefonds

Considérant le soutien technique du SMOA au niveau de cette problématique

Considérant que cette étude peut faire l'objet d'une aide financière du Conseil Départemental de l'Oise

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour :

- Attribuer le marché portant sur l'étude préalable au programme de maîtrise des ruissellements et de coulées de boues à l'échelle des sous-bassins versants de Pierrefonds à l'entreprise ALISE ENVIRONNEMENT,
- Prendre note du montant de l'offre (décomposée en une tranche ferme et trois tranches conditionnelles) de l'entreprise ALISE ENVIRONNEMENT soit 16 375 € HT au total,
- Autoriser Madame le maire à signer le marché et l'ensemble des documents afférents à ces prestations et à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise à hauteur du taux communal bonifié.

Vote : Pour à l'unanimité

3. Accord à donner pour la programmation et la réalisation par le SE60 de travaux sur les installations d'éclairage public de la commune

Par délibération en date du 24 juin 2014, le conseil municipal a donné son accord pour le transfert au SE60 de la compétence relative aux investissements en matière d'éclairage public notamment les extensions, renforcements, enfouissements, renouvellements, rénovations et améliorations diverses.

Dans le cadre de ce transfert, le SE60 a fait effectuer à ses frais l'inventaire du parc d'éclairage public de la commune.

Cet inventaire a permis de déterminer les travaux à réaliser sur les installations d'éclairage public, avec en priorité :

- Remplacement de 79 lanternes dans diverses rues de la commune,
- Remplacement de 12 candélabres Allée des Tilleuls et des Arcades
- Remplacement d'une armoire, Rue du Parc

Le coût total prévisionnel TTC de ces travaux établi au 10 septembre 2015 s'élève à 102 093.11 €. Compte tenu de la participation du SE60 à hauteur de 54 % soit 46 516.17 € (TVA déduite, récupérée directement par le SE60), le montant de la participation de la commune s'élève à 39 624.89 €.

La participation du SE60 à hauteur de 54 % du montant des travaux est rendue possible par la perception par le SE60 du produit de la Taxe Locale sur la Consommation Finale d'Électricité. En effet, la commune en laissant le bénéfice de cette taxe au SE60 (délibération du 27 octobre 2011), bénéficie d'un barème préférentiel de participation aux travaux.

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour :

- Accepter la proposition du SE60 pour la réalisation de travaux sur les installations d'éclairage public dans diverses rues de la commune,
- Demander au SE60 de programmer et réaliser ces travaux sur 2016,
- Acter que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date des travaux,
- Incrire les sommes dues au SE60 au budget primitif 2016,
- Prendre acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%,
- Prendre acte du versement d'un acompte de 30% à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux.

Vote : Pour à l'unanimité

4. Raccordement au réseau d'assainissement collectif – Bois d'Haucourt

- Re却ement aux particuliers de la subvention de l'Agence de l'Eau

Monsieur Bernard ROBERT, ayant un intérêt personnel à cette question, ne prend pas part au vote et quitte la pièce le temps de son examen.

Afin de procéder au versement de la subvention de l'Agence de l'Eau, le Centre Départemental de l'Habitat de l'Oise en charge de la vérification de la conformité des installations, nous a adressé des dossiers examinés par ses soins et pour lesquels il a délivré un certificat de conformité.

Il s'agit de :

Nom / Prénom / Adresse	Montant des travaux	Subvention de l'Agence de l'Eau
M. Bernard ROBERT 31, Rue du Bois d'Haucourt 60350 PIERREFONDS	2662 € TTC	2662 € TTC
M. Bernard ROBERT 2, Passage de la Fontaine Vanni��re 60350 PIERREFONDS	2989.80 € TTC	2989.80 € TTC

Le montant de la subvention est plafonné à 3500 € (4500 € en cas de nécessité de déconnexion de gouttières ou de création d'un puits d'infiltration).

La subvention sera versée sous réserve du règlement de la Participation pour l'Assainissement Collectif (*pour m  moire, montants 2015 : constructions nouvelles = 2760 € en une fois, 925 € (coût d'un tiers) en trois fois, constructions anciennes = 765 € en une fois, 256 € (coût d'un tiers) en trois fois*).

Acceptez-vous dans ces conditions le re却ement de ces subventions ?

Vote : Pour à l'unanimité

5. Construction de logements Rue de l'Armistice à Pierrefonds

– Accord de principe à donner sur les futures rétrocessions de voiries et espaces publics

Par délibération en date du 2 novembre 2010, le conseil municipal a approuvé la réalisation d'un programme de construction de 20 logements (11 maisons individuelles et 9 béguinages) Rue de l'Armistice et autorisé l'EPFLO à intervenir sur le territoire de la commune au profit de l'OPAC.

Ce programme de construction a démarré à la rentrée pour une durée prévisionnelle de 16 mois.

A l'issue de ce chantier, il est proposé à la commune de procéder à la rétrocession des voiries et espaces publics pour un total de 1183.56 m² selon le détail suivant :

1. Voirie principale : 578.97 m²
2. Voirie secondaire : 69.82 m²
3. Trottoirs (dont aires OM) : 235.42 m²
4. Chemin accès zone humide : 109.20 m²
5. Espaces verts : 190.15 m²

Il est aujourd'hui demandé au conseil municipal de donner un accord de principe sur les futures rétrocessions de voiries et espaces publics dans le cadre du programme de construction de logements Rue de l'Armistice à Pierrefonds.

Il est précisé qu'un accord définitif sera à donner à l'issue des travaux pour valider les rétrocessions avec les surfaces précises à l'appui de relevé de géomètres et suivant la qualité des travaux réalisés.

Monsieur TANGUY demande quel est l'intérêt de ces rétrocessions et estime que cela constituera une charge supplémentaire pour la commune.

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour donner un accord de principe sur les futures rétrocessions de voiries et espaces publics dans le cadre du programme de construction de logements Rue de l'Armistice à Pierrefonds.

Vote :

- **Contre : 1, Monsieur TANGUY car il ne voit pas l'intérêt de ces rétrocessions**
- **Pour : 15**

6. Contentieux JOUBERT

– Autorisation d'ester en justice - Désignation de l'avocat

La commune a été assignée en référé devant le président du Tribunal de Grande Instance de Compiègne à la requête de Monsieur Didier JOUBERT et Madame Sabine RINDER, propriétaires d'un immeuble sis 12, Rue de Fontenoy à Pierrefonds aux fins de désignation d'un expert judiciaire et d'allocation d'une indemnité au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

En effet, les consorts JOUBERT-RINDER se plaignent d'une détérioration progressive de l'enduit de soubassement de part et d'autre de leur porte d'entrée, phénomène qui selon eux serait consécutif aux travaux de voirie réalisés en 2009, Rue de Fontenoy.

Il est précisé que l'expertise réalisée par le cabinet TEXA en 2011 a conclu à des remontées par capillarité et a dégagé la commune de toute responsabilité.

Afin de défendre les intérêts de la commune dans cette affaire il appartient au conseil municipal d'autoriser Madame le maire à ester en justice et désigner un avocat.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'autoriser Madame le maire à ester en justice dans le contentieux opposant les consorts JOUBERT/RINDER à la commune de PIERREFONDS,
- De désigner Maître Frédérique ANGOTTI, mandatée par ALLIANZ, en qualité d'avocat pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Vote : Pour à l'unanimité

7. Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable

Madame le maire indique que Madame la trésorière principale, a transmis à la commune un état relatif à un produit communal à présenter en non-valeur au conseil municipal.

En vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables il appartient au comptable du Trésor- agent de l'Etat - et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit en l'espèce d'une créance communale pour laquelle le comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à elle.

Le montant du titre à admettre en non-valeur s'élève à 210.01 €.

Ce titre a été émis en 2010 afin d'obtenir le remboursement des frais d'enlèvement d'un véhicule par la fourrière.

Une fois prononcée, l'admission en non-valeur donne lieu à un mandat émis à l'article 6541 du budget de l'exercice.

Des crédits ont été ouverts à cet effet lors du vote du Budget Primitif 2015.

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour admettre en non-valeur la créance ci-dessus ?

Vote : Pour à l'unanimité

8. Attribution de cartes cadeaux à l'occasion de noël

Madame le maire rappelle aux membres du conseil municipal que chaque année la commune offre un cadeau aux enfants des agents municipaux à l'occasion de la fête de Noël.

Ce cadeau prend la forme d'une carte cadeau à valoir chez CARREFOUR et dont le montant est fonction de l'âge de l'enfant.

Les montants suivants sont proposés pour 2015,

- Pour les enfants entre 12 et 15 ans dans l'année concernée, une carte cadeau d'une valeur de 62 € (2 enfants concernés en 2015)
- Pour les enfants entre 6 et 11 ans, une carte cadeau d'une valeur de 57 € (2 enfants concernés en 2015)
- Pour les enfants de moins de 6 ans, une carte cadeau d'une valeur de 47 € (2 enfants concernés en 2015)

Le montant total des cartes cadeaux offertes aux enfants serait ainsi de 332 €.

Par ailleurs, les deux agents employés par la commune en contrat aidé et plus précisément en Emploi d'Avenir, ne pouvant prétendre au versement de la prime de Noël, qui fera l'objet d'une question à l'occasion du prochain conseil municipal, il est proposé de leur attribuer une carte cadeau à cette occasion pour un montant de 150 €.

Le montant total des cartes cadeaux offertes aux agents en Emploi d'Avenir serait ainsi de 300 €.

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour :

- **Attribuer des cartes cadeaux aux enfants des agents municipaux à l'occasion de la fête de Noël dans les conditions ci-dessus évoquées,**
- **Attribuer des cartes cadeaux aux agents en Emploi d'Avenir à l'occasion de la fête de Noël dans les conditions ci-dessus évoquées,**

Vote : Pour à l'unanimité

9. Accueil de Loisirs - création d'emplois pour besoins saisonniers

- **Vacances de la Toussaint 2015**

Pour les vacances de la Toussaint 2015, et afin d'assurer le fonctionnement de l'accueil de loisirs qui aura lieu du 19 au 30 octobre 2015, il y a lieu de voter la création de 6 emplois en qualité d'adjoints d'animation pour besoins saisonniers.

Les agents seront rémunérés selon l'indice brut 340 sur un temps effectif de travail de 35 heures par semaine (7 heures par jour de travail effectif) au vu d'un certificat administratif établi par Madame le maire. Il est précisé également que tout jour d'absence est décompté du temps effectif rémunéré.

Vote : Pour à l'unanimité

La séance est levée à 21h35.